
Assistant des bibliothèques

Métier

- Secteurs d'activité

Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion.

Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information, ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

Les assistants des bibliothèques exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels.

- Perspectives de carrière

Les membres du cadre d'emploi peuvent être promus:
Assistants des bibliothèques
Assistants des bibliothèques de classe supérieure
Assistants des bibliothèques de classe exceptionnelle
Bibliothécaires adjoints spécialisés.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente.
Aucune condition de diplôme n'est imposée aux mères et aux pères de trois enfants et plus et aux sportifs de haut niveau.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.
Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau.
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours.